

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

du vendredi 28 mars 2025 à 18 h 00

Les Membres du Comité Syndical :

Présents :

Gilles PETIT, Nathalie GONTARD, Michel DURET, Véronique BENOIT, Lionel MURAZ, Josselin PAPIN, Xavier PERRIN.

Excusées : Emilie BONI, Sandrine GADBLED qui a donné pouvoir à Xavier PERRIN, Sylvie FEIGE.

Secrétaire de séance : Josselin PAPIN

Le Comité Syndical approuve le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 19 février 2025.

Monsieur le Président informe que toutes les délibérations sont consultables au Syndicat Intercommunal Scolaire La Chavanne Planaise aux jours et heures d'ouverture au public

❖ DEL 2025-05 Approbation du Compte Financier Unique 2024, dressé par Monsieur Patrice BERTHON, Directeur départemental des finances publiques

Le Président propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le Compte Financier Unique établi par la Trésorerie Générale pour l'exercice 2024, dont les écritures sont conformes aux comptes du SIVU pour le même exercice. A savoir :

- Dépenses d'investissement : 43 386.19 €
- Recettes d'investissement : 5 483.25 €
- Dépenses de fonctionnement : 372 949.08 €
- Recettes de fonctionnement : 366 174.74 €

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

❖ **DEL 2025-05 et DEL 2025-06 Vote du Compte Financier Unique , affectation des résultats et report – Année 2024**

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le Compte Financier Unique de l'exercice 2024. Le Président précise que le compte financier unique tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par la Trésorerie Générale.

Sous la présidence du doyen de l'assemblée : Monsieur Michel DURET soumet au vote le compte financier unique 2024.

Le Compte Financier Unique dégage en clôture un déficit de fonctionnement de 6 774.34 € et un déficit d'investissement de 37 902.94 €

Après reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement pour 153 669.95 €, et
- Un excédent cumulé d'investissement pour 1 077.59 €

Ainsi, l'excédent global de clôture s'élève à 154 747.54 €.

Le montant à affecter en recettes d'investissement du Budget Primitif 2025 est de 1 077.59 € et le montant à affecter en recettes de fonctionnement du BP 2025 est de 153 669.95 €, Le détail des comptes pourra être consulté au secrétariat du Syndicat Intercommunal Scolaire la Chavanne Planaise, siège du syndicat, aux jours et heures d'ouverture, à compter du 28 mars 2025.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés, par 6 voix pour, le Président ne participant pas au vote.

❖ **DEL 2025-07 Vote du budget primitif 2025**

Le Président présente les dépenses et les recettes prévues pour les différents chapitres du budget primitif 2025 : celui-ci s'équilibre à 536 720 € en fonctionnement et à 458 759 € en investissement.

Pour rappel, la part financière annuelle des deux communes membres est variable. Pour le fonctionnement, elle est calculée par rapport au nombre d'enfants scolarisés pour chaque commune et pour l'investissement, elle est répartie à hauteur de 50 % pour chaque commune.

Cette année, les participations financières des communes, à verser au Syndicat scolaire La Chavanne Planaise, sont les suivantes : pour La Chavanne, une contribution de 157 505.20 € pour 68 enfants scolarisés, et pour Planaise une contribution de 113 494.80 € pour 49 enfants scolarisés.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DEL 2025-08 Participation à la protection sociale complémentaire "Santé"

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le

dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant notamment, à compter du 1^{er} janvier 2026, en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurance souscrits par leurs agents. Pour rappel, la complémentaire santé recouvre les frais de soins de santé, non couverts ou partiellement couverts, par la Sécurité Sociale, tels que l'achat de médicaments, les frais d'optique, l'aide auditive, le forfait journalier et les frais dentaires.

Le Président rappelle que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie a été mandaté, afin de conclure une convention de participation sur le risque "Santé" et demande l'autorisation, à compter du 1^{er} avril 2025, de participer financièrement à hauteur de 15 €uros par agent justifiant d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée. Le Président précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

Le Comité Syndical, approuve, à compter du 1^{er} avril 2025, la participation à la protection sociale complémentaire "Santé", à hauteur de 15 €uros par agent justifiant d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

❖ **DEL 2025-09 Subvention à l'association "des Petits de Planaise"**

Le Président présente le bilan financier de l'association des Petits de Planaise, pour l'année 2023/2024, et propose que le Syndicat Intercommunal Scolaire verse, une aide financière de 10 013 €uros pour l'année scolaire 2024/2025.

Cette somme est répartie pour un montant de 3 600 €uros et d'une subvention supplémentaire d'un montant de 5 230 €uros afin de venir en aide aux activités pédagogiques et scolaires ; pour le cycle piscine et les activités physiques et sportives pour l'ensemble des enfants de l'école élémentaire. De plus, le versement à titre exceptionnel d'un montant de 500 euros pour le futur projet pédagogique 2025 et, d'un montant de 683 €uros pour le versement du solde de la subvention de l'année scolaire 2023/2024.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

❖ **Informations et questions diverses**

- Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il a contacté la SDER pour une étude de faisabilité technique et d'évaluation du coût pour la création d'un préau ombrière photovoltaïque et l'étude d'un changement de système de chauffage en remplacement de la chaudière fioul. Ces deux projets ont été intégrés dans le budget primitif 2025.
- Le Président informe que la fibre sera installée à l'école intercommunale durant les vacances scolaires de cet été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.

Le secrétaire de séance,
Josselin PAPIN



Le Président,
Gilles PETIT



SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
LA CHAVANNE PLANAISE
36, route des Iles
73800 PLANAISE